

CHANTRAINE INFOS



Site internet: www.mairie-chantraine.fr

ACTUALITÉS

HOMMAGE

C'est avec beaucoup de tristesse que les élus et le personnel communal ont appris le décès de Monsieur le Maire, François Diot, le mardi 26 novembre 2019.

Bien que fatigué ces derniers temps, rien ne laissait prévoir un départ aussi brutal.

C'est en 1983 que commence son parcours politique. Tout jeune élu, il prend ses fonctions d'adjoint aux affaires scolaires. Il prend goût à la « chose publique » et c'est à l'unanimité qu'il est élu maire de Chantraine en 1995, après le retrait de Monsieur René Picardel.

Il consacre, alors, la majeure partie de son temps à la commune où il met à profit ses compétences d'ingénieur. Il s'est engagé dans le développement et l'attractivité de Chantraine. Il s'est particulièrement investi pour le bien-vivre et l'apport d'un service public de qualité.

Il aura marqué de son empreinte la commune qui a vu la création de trois classes, la construction d'un bâtiment de restauration scolaire et l'extension de l'école maternelle.

En terme d'habitat, François Diot a toujours voulu assurer le développement urbain avec la réalisation du quartier des Vergers et, plus récemment, celui de l'Arsenal qui abrite des logements destinés aux personnes à mobilité réduite. Le maintien à domicile des personnes âgées, tout comme la mixité sociale, lui tenait à cœur.

Il était attaché au milieu associatif, avec pas moins de 25 associations créant une dynamique au sein de la commune.

Il a voulu la modernisation de la station de traitement de la « Chaud Côte » et, dernièrement, la réfection de la conduite d'eau de la rue du Général de Gaulle.

L'environnement, le maintien des espaces verts, les terrains de jeux, l'aménagement de l'étang font partie de l'image de la commune.

Il savait prévoir, anticiper, il était bien dans son rôle de maire. A ses côtés, les membres du conseil ont vécu des moments riches, parfois tempétueux, mais toujours dans un respect mutuel et dans une ambiance de travail positive et constructive. Son caractère affirmé cachait une personnalité conviviale.

Elus et personnel communal ont une pensée particulière pour sa maman, ses enfants, Xavier et Delphine, et son petit-fils Lilio. Sans oublier Falcon, son chien, son fidèle compagnon qui faisait partie de « la maison ». Il laissera le souvenir d'un maire soucieux du bien-être des Chantrainois, d'un maire qui a beaucoup donné pour sa commune. Au nom de tous, un **GRAND MERCI !**



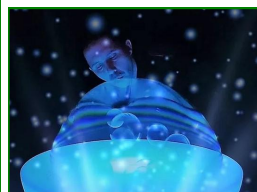
Saint Nicolas

Le cœur lourd et après une minute de silence dédiée à François DIOT, le Conseil Des Jeunes de Chantraine a proposé le dimanche 1^{er} décembre 2019, un après-midi récréatif à l'intention des enfants de la commune.

Pour ce faire, **Philéo le magicien bulleur** a été des nôtres. Cet artiste nous a fait découvrir un univers fascinant : le monde magique des bulles de savon, ces sphères éphémères qui voyagent dans les airs.

Véritable enchantement pour les petits comme pour les grands, les bulles de savon captivent... leurs couleurs, leur fragilité, dégagent poésie et féerie !

Des bulles de toutes tailles ont donc pris vie dans les airs, sur table lumineuse ou sur un écran à bulles, soufflées et sculptées sous bien des formes, pour le plaisir des yeux. Le spectacle a connu un franc succès (plus de 140 enfants et environ 280 personnes). Ensuite, **St Nicolas et Père Fouettard** ont fait leur apparition devant les yeux ébahis des enfants. Pour clôturer ce beau moment, un goûter et des friandises ont été offerts à chacun d'entre eux.



BLOC-NOTES

MCG = Maison Ch. Grandemange
® = précisions au fil des pages



DÉCEMBRE

S14 et D15 : MARCHÉ DE NOËL, La Dynaboule Chantraine, MCG.

Mardi 31 : REPAS DE LA SAINT SYLVESTRE, MCG.

JANVIER

Mercredi 1^{er} : VŒUX AUX ADMINISTRÉS - 16h00, Municipalité, MCG.

Vendredi 10 : THÉÂTRE (Alors, on fait quoi maintenant ? - Comédie de V. Lhéroux), Le Grenier et École Robert Desnos, MCG.

Dimanche 12 : STAGE ÉTHOLOGIE, Épinal Passion Cheval, Equ'Crin d'Olima.

Samedi 18 : THÉÂTRE (Chacun sa croix, Comédie de J-C. Barc), Pêle-Mêle Compagnie, MCG.®

Dimanche 19 : STAGE TIR À L'ARC À CHEVAL, Épinal Passion Cheval, Equ'Crin d'Olima.

FÉVRIER

Samedi 1^{er} : THÉÂTRE, Derrière le rideau, MCG.

Dimanche 2 : SPECTACLE THÉÂTRAL, La Compagnie des Joli(e)s Mômes, MCG.

S8 et D9 : JEUX DE SOCIÉTÉ, Galaxie Jeux, MCG.

Dimanche 16 : STAGE ÉTHOLOGIE, Épinal Passion Cheval, Equ'Crin d'Olima.

L17 à V21 : ACCUEIL DE LOISIRS, Municipalité, MCG.

Samedi 29 : CONCERT D'ORGUE - Tili Ali, Chef de Chœur de Paris - JMF, Les Loisirs Chantrainois, Église Saint Pierre Fourier.

MARS

Dimanche 1^{er} : CARNAVAL DES ÉCOLES, Défilé et Dégustation de beignets de carnaval - Remise des prix du concours d'affiche, La Grenouille Buissonnière, Rues de Chantraine (Défilé) et MCG (Goûter).

Dimanche 22 : CONCERT - Chœur de Femmes des Vosges - JMF, Les Loisirs Chantrainois, Église Saint Pierre Fourier.

Dimanche 22 : CONCOURS DE SAUT D'OBSTACLES et DE TIR À L'ARC À CHEVAL, Épinal Passion Cheval, Equ'Crin d'Olima.

Samedi 28 : STAGE ÉTHOLOGIE, Épinal Passion Cheval, Equ'Crin d'Olima.

Joyeuses Fêtes

SOMMAIRE

■ Actualités / Bloc-notes	Page 1
■ Le conseil municipal	Page 2
■ Vie de la commune	Page 3
■ La mairie m'informe / Vie Associative / Vie Sociale	Page 4



SÉANCE du 15 octobre 2019

Réuni sous la présidence de Monsieur François DIOT, Maire, le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous :

- * **A autorisé**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à créer un poste de Technicien principal de 2^{ème} classe dans le tableau des effectifs du personnel communal et à supprimer un poste d'Agent de Maîtrise Principal.
- * **A approuvé**, à l'unanimité, la dissolution du budget annexe « Eau potable » au 31 décembre 2019 et son intégration dans le budget principal de la commune.
- * **A approuvé**, à l'unanimité, le procès-verbal contradictoire de transfert de la compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- * **A décidé**, à l'unanimité, d'engager une modification du Plan Local d'Urbanisme en vue de mettre ce document en compatibilité avec le SCOT des Vosges Centrales et de demander le concours de la Direction Départemental des Territoires pour mener à bien cette modification.
- * **A approuvé**, à l'unanimité, le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (C.R.A.C) de la Z.A.C. du Parc de l'Arsenal au 31 décembre 2018.
- * **A approuvé**, à l'unanimité, le montant des récompenses attribuées aux artistes de Canta Rana'Expo : « Grand Prix de la Ville de CHANTRAINE » : 400 € ; « Prix Canta Rana » : 200 € (3 prix) ; « Prix coup de cœur du jury » : 120 €.
- * **A accordé**, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention d'un montant de 3 € par enfant scolarisé à l'école maternelle en faveur de la Société des Fêtes d'Epinal pour les festivités de la Saint Nicolas.
- * **A autorisé**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer une convention avec la « Ligue Nationale contre le Cancer » concernant la création d'espaces publics sans tabac aux abords des écoles et des aires de jeux.
- * **A décidé**, à l'unanimité, de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de concours d'assistance en matières budgétaire, économique, financière et comptable et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % pour l'année 2019.
- * **A approuvé**, à l'unanimité, l'état d'assiette des coupes et la destination des produits pour l'exercice 2020.



SÉANCE du 6 décembre 2019

Réuni sous la présidence de Madame Brigitte GILLE, Première Adjointe

Madame GILLE, 1^{ère} adjointe, a ouvert la séance en demandant aux membres du conseil municipal de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur François DIOT, Maire, décédé le 26 novembre 2019.

Madame Sandrine HINGRAY a été désignée secrétaire de séance.

Madame GILLE a installé une nouvelle conseillère municipale, Madame Claude COUSIN, suivante sur la liste ayant obtenu la majorité des suffrages lors des élections municipales du 23 mars 2014, qui a pris les fonctions de conseillère municipale à la date du décès de Monsieur François DIOT.

Madame Claude COUSIN, doyenne d'âge du conseil municipal, a procédé à l'élection d'un nouveau maire et nommé à cet effet deux assesseurs, Madame Bernadette FELLMANN et Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER. A l'issue du vote à bulletin secret (une seule candidature a été enregistrée, celle de Madame Brigitte GILLE), le dépouillement a été effectué : nombre de conseillers présents : 17 ; nombre de votants : 22 ; nombre de bulletins dans l'urne : 22 ; nombre de bulletins blancs ou nul : 0.

Madame GILLE a obtenu 22 voix, soit la majorité absolue et été, de ce fait, élue nouveau Maire de la commune

Madame GILLE a repris la présidence de la séance, fait part aux membres présents de son souhait de nommer cinq adjoints et demandé aux membres souhaitant présenter une liste de se déclarer. Une liste a été proposée, celle conduite par Marc BARBAUX. A l'issue du vote secret au scrutin de liste, le dépouillement a été réalisé : nombre de conseillers présents : 17 ; nombre de votants : 22 ; nombre de bulletins dans l'urne : 22 ; nombre de bulletins blancs ou nul : 0. La liste menée par Monsieur Marc BARBAUX a obtenu 22 voix, soit la majorité absolue. Madame GILLE a, par conséquent, annoncé la nomination des cinq adjoints : Marc BARBAUX, 1^{er} adjoint en charge des travaux, Jean-Pascal VALDENAIRE, 2^{ème} adjoint en charge de la vie associative et de la forêt, Sandrine HINGRAY, 3^{ème} adjointe en charge de la communication, Audrey HUSSON, 4^{ème} adjointe en charge des finances et de la jeunesse, Jean-Daniel BOXBERGER, 5^{ème} adjoint en charge de la vie scolaire et du développement durable.

Puis Madame GILLE a fait part de son souhait de s'entourer de deux conseillers délégués : Martine OHNIMUS, conseillère déléguée à la vie scolaire, Florian HARQUET, conseiller délégué à la culture.

Madame GILLE a procédé ensuite au vote des indemnités allouées aux maire, adjoints et conseillers délégués, tout en ayant proposé de conserver les taux précédemment en vigueur. Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité les taux proposés : Maire : 32.2 % ; Adjoints : 13.2 % ; Conseillers délégués : 4.0 %.

Ensuite la séance s'est poursuivie avec les points inscrits à l'ordre du jour. Donc le conseil municipal :

- * **A approuvé**, à l'unanimité, la décision modificative n° 2 au budget communal.
- * **A décidé**, à l'unanimité, d'incorporer dans le domaine communal la parcelle cadastrée AS n°4, d'une contenance de 970 m², qui a été déclarée sans maître par arrêté préfectoral du 12 mars 2019.
- * **A autorisé**, à l'unanimité, la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée AI n° 467 en vue de la vente de cette dernière à Madame AUBERTEL et autorisé Madame le Maire (ou son adjoint) à faire rédiger et signer l'acte de vente.
- * **A approuvé**, à l'unanimité : la fixation de l'indemnité spécifique de service pour un technicien principal de 2^{ème} classe ; la fixation de la prime de service et de rendement pour un technicien principal de 2^{ème} classe ; la participation financière des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles à 558 € ; les propositions formulées par la commission des affaires scolaires concernant les frais scolaires 2020 ; le montant de la participation financière de la commune aux différents séjours scolaires ; les nouveaux tarifs de l'ALSH (Accueil Loisir Sans Hébergement) et du prochain séjour au ski.
- * **A autorisé**, à l'unanimité, Madame le Maire à signer une convention de partenariat avec le Rectorat Nancy -Metz en vue d'une aide financière.
- * **A approuvé**, à l'unanimité, la proposition de Madame le Maire de prévoir un cadeau de départ en retraite d'un montant de 250 € pour Madame BRIOT, membre du personnel administratif.
- * **A approuvé**, à l'unanimité : la désignation d'un coordonnateur pour le recensement communal 2020 et la création de huit emplois d'agents recenseurs pour la période allant de mi-janvier à mi-février.





DU CÔTÉ DE LA VIE DE LA COMMUNE

Travaux

Rue du Général de Gaulle



Les travaux de remplacement de la canalisation d'eau (de diamètre 150 mm. sur 2 200 m.) rue du Général de Gaulle, réalisés pour un montant de 656 811.00 € ht, sont finis depuis le 6 novembre 2019 ; les délais et coûts contractuels du marché ont été respectés.

La réalisation de ce chantier a été facilitée par la bonne organisation des entreprises Houillon et Ray (dont on remercie les ouvriers qui n'ont pas cessé de travailler malgré la canicule de cet été), mais aussi grâce à la collaboration de tous les riverains de cette rue qui ont supporté les nuisances sans se plaindre.

Ce sont 192 maisons le long de la rue qui ont été raccordées à la nouvelle conduite. L'augmentation du diamètre de cette dernière a également amplifié le débit d'eau des bornes de la défense incendie. Enfin, ont été retirées, pour 42 habitations, les anciennes canalisations de raccordement encore en plomb.

La dépense a été financée sur le budget annexe 2019 de l'eau. Des subventions ont été attribuées par le Conseil Départemental et par l'Agence de Bassin.

Le renouvellement de la couche de roulement sur la chaussée de cette rue est inscrit dans les priorités du Conseil Départemental pour 2021. L'estimation de ces travaux de chaussée est de l'ordre de 180 000 €.

Ce grand chantier a été le dernier commandé par la commune sur le réseau d'eau. Comme vous le savez certainement, **à partir du 1^{er} janvier 2020, c'est la Communauté d'Agglomération**

d'Epinal (CAE) qui reprend toutes les compétences sur le service de l'eau potable en investissement et en exploitation. Elle sera donc l'interlocutrice des Chantrinois abonnés au service public de l'eau potable.

Néanmoins et afin de s'assurer un service de qualité sur la commune, les élus de Chantraine resteront attentifs afin que le programme des investissements arrêté par le Conseil Municipal pour la période 2020/2030 soit progressivement engagé par la CAE. En cas de besoin, et pour une intervention urgente sur le réseau d'eau, vous pouvez toujours appeler la société SUEZ : Service Client au 09 77 40 84 08 et Service Urgence au 09 77 40 11 25.

Signalisation horizontale



Afin de **sécuriser la circulation de tous les usagers sur les voies publiques** et notamment celle des piétons, il est important d'assurer un bon niveau de qualité de la signalisation horizontale.

A cette fin, le renouvellement de la peinture de cette signalisation a été commandé à l'entreprise Proximark de Laxou pour un montant de 16 000 €. La prestation comprend : 270 m² de passages piétons, 180 m² de bandes « stop » et « cédez le passage », 1 200 m. de bandes axiales et 200 m² de marquage d'ilots des carrefours.

Étang de Chantraine



En 2019, les travaux réalisés ont concerné : la création d'allées piétonnes, le renforcement de la berge du ruisseau par des boudins végétaux, la mise en place de pavés autour du chalet et le remplacement de la clôture le long de la route des Forges, par les services techniques de la commune. Ces derniers travaux d'embellissement et de sécurisation permettront prochainement la libre circulation piétonne à l'intérieur de ce magnifique site dès 2020. De fait, le règlement intérieur d'usage par le public du site est en cours de rédaction. La



suite du programme d'aménagement consiste désormais, à réaliser **un sentier de promenade en boucle autour de l'étang.**

Période hivernale



Des chutes de neige voire du verglas peuvent se manifester ces jours-ci du fait d'une baisse annoncée des températures. Ce sont des phénomènes météorologiques qui peuvent être dangereux pour le promeneur en goguette sur la voie publique. Aussi, les équipes des services municipaux sont naturellement mobilisées pour mener à bien des opérations de déneigement, qu'il s'agisse des trottoirs et des abords des bâtiments publics en fonction du niveau de priorité. En dehors de ces équipements, **cette tâche** (par arrêté municipal) **incombe aux habitants**, vous devez non seulement déneiger le trottoir bordant votre domicile mais

aussi le saler ou le sabler en cas de verglas. Cette obligation s'impose au locataire ou propriétaire d'une maison individuelle, ou encore au syndicat de copropriété agissant au nom du syndicat des copropriétaires d'un immeuble en copropriété. Si vous ne le faites pas, vous pouvez être redevable d'une amende mais surtout votre responsabilité peut être engagée en cas d'accident.

Chantraine Alternative

La société moderne nous incite à acheter du neuf et à renouveler le plus fréquemment possible tous nos appareils, avec l'obsolescence programmée : par exemple, les téléviseurs avaient autrefois une durée de vie de 25 ans et maintenant de 5 ans, si tout va bien ; de même, nous rachetons un nouveau smartphone en moyenne tous les deux ans.

Parfois des motifs écologiques sont invoqués : quittez votre vieille passoire thermique pour déménager dans un logement neuf qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme. De cette manière, l'urbanisation pourra s'étendre à l'infini. De même, il est plus gratifiant pour un élu d'inaugurer un équipement neuf, que d'entretenir au jour le jour un équipement ancien. A Chantraine, nous avons quatre aires de jeux pour les enfants dont trois d'entre elles méritent une réhabilitation. Et puis surtout nous avons la chance de disposer de deux parcours de santé, qui n'attirent plus personne. Pourtant, ils avaient coûté en leur temps assez cher à la commune. Il suffirait de les démoûser, de renforcer la signalétique, d'en faire la promotion pour les rendre à nouveau attractifs.

Ce serait excellent pour la forme physique des Chantrinois !

Jacques Chapon

EXPRESSION LIBRE



Le recensement

Des chiffres aujourd'hui pour construire demain : le recensement se déroule dans notre commune du 16 janvier au 15 février 2020. Se faire recenser est un geste civique, simple et utile à tous.

C'est utile : le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (école, maisons de retraite, etc.), de programme de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'est simple : un agent recenseur, recruté par la mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'est sûr : le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



Le recensement sur internet, c'est encore plus simple ! Plus de 60 % des personnes recensées ont répondu sur internet en 2019. Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie ou vous rendre sur le www.le-recensement-et-moi.fr. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Le SICOVAD



Sacs jaunes : une nouvelle distribution de rouleaux de sacs jaunes a été réalisée dans les boîtes aux lettres. Ils sont accompagnés d'un flyer rappelant que les sacs jaunes sont destinés à recevoir uniquement les emballages recyclables : bouteilles et flacons plastiques, emballages métalliques, papiers, journaux et magazines, emballages cartonnés, briques alimentaires).

Les foyers n'ayant pas reçu leurs rouleaux et ne s'étant pas manifestés (ou, qui au cours de l'année, auraient besoin de rouleaux supplémentaires), pourront toujours se les procurer soit à la mairie de leur domicile soit au SICOVAD.

Tradition des calendriers : attention aux faux agents qui circulent. Depuis quelques jours, certains agents du SICOVAD passent dans les foyers afin de proposer leurs calendriers. Le SICOVAD, en tant qu'institution, ne s'immisce pas dans cette tradition mais souhaite prévenir les usagers que de faux agents circulent et cherchent à vendre leur propre produit. Le SICOVAD rappelle à tous les usagers que chaque agent du SICOVAD dispose de tenues spécifiques identifiées à la collectivité et d'une carte professionnelle que chaque habitant peut demander à voir.

Une tradition qui perdure : la « vente de calendriers pour les étrennes de fin d'année » est une tradition qui perdure au SICOVAD comme dans d'autres professions. Pour rappel, seul un arrêté municipal peut réglementer cette pratique. La participation de l'usager à cette coutume est donc totalement indépendante du service qui vous est rendu par le SICOVAD.

Pour contacter le SICOVAD : les réseaux sociaux, le site : www.sicovad.fr ou le N° vert : 0800 109 701.



Vie associative

Théâtre



Créée en 2000, la troupe de théâtre Chantraineoise, **Pêlé-mêle Compagnie**, a déjà eu l'occasion de présenter un certain nombre de leurs pièces. La dernière en date :

« Espèces menacées », a remporté un vif succès. Actuellement, la troupe prépare son nouveau spectacle « **CHACUN SA CROIX** » une pièce de Jean-Christophe Barc qui sera jouée à la maison

Grandemange, le **samedi 18 janvier 2020, à 20h30**. Il s'agit d'une comédie contemporaine pleine d'humour :

« Huis clos à la campagne. Du remue-ménage au presbytère : une ex taularde et un maire complotent dans le dos du curé pour sauver le village qui se meurt faute de commerces et d'habitants. Un « Don Camillo » sur les hauts plateaux du Jura ».

Cette bande de trublions s'en donne à cœur joie. Dans cette comédie amusante les dialogues espiègles et les péripéties des personnages en font une pièce drôle et relevée sur la vie à la campagne qui critique la politique, la religion et les préjugés.



Vie sociale

Le colis des aînés

Les personnes de 75 ans et plus, vont être destinataires, dans les prochains jours, d'un colis offert par la Municipalité et apporté à domicile par les élus. Nous vous invitons à vous faire connaître en mairie si vous avez été oublié(e).

Permanence Sociale



Mme **Fanny CLAUDEL** assure une permanence le 3^{ème} mardi du mois à Chantraine. Elle se tient également à disposition à la MSVS (Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale), 31 rue des Acacias à Golbey. **Tél : 03. 29. 29.27.30.**

R.A.M.

Madame **Stéphanie GIANNINI**, animatrice du Relais Assistantes Maternelles Épinal Ouest et Sud, se déplace à la demande des parents et des assistantes maternelles. Renseignements : Madame Anne-Laure SARRE, Crèche « Premiers Pas », 27 rue Eugène Lutherer, 88190 Golbey, anne-laure.sarre@agglo-epinal.fr, **tél : 06.46.81.27.19.**

